

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 233 Personnel autochtone

n° 233

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 février 1947

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1947

Date du numéro

28 février 1947

### TEXTE INTÉGRAL

Une permission de trois semaines à solde entière à compter du 1 er mars 1947 est accordée à l'infirmier de 6 échelon Mohamed Andia, de la police sanitaire maritime.